

RETRAITES

POURQUOI LA RÉFORME MACRON EST UN GRAVE DANGER POUR NOS PROFESSIONS. POURQUOI NOUS DEVONS OBTENIR MIEUX QUE LE SYSTÈME ACTUEL. POURQUOI IL FAUT SE MOBILISER !



« Cette réforme porte l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans pour tous les actifs « indépendants, salariés et fonctionnaires ». Elle est d'une violence historique puisqu'il s'agit de la première fois où les mesures annoncées vont faire baisser la durée effective de retraite de la population française. »

la
cgt
Spectacle

RETRAITE = RETRAITE DE BASE DE LA SÉCU (CNAV ET CARSAT EN RÉGIONS) + RETRAITE COMPLÉMENTAIRE (AGIRC-ARRCO-IRCEC DANS LE PRIVÉ, IRCANTEC DANS LE PUBLIC)

les cadres ayant une cotisation et des droits supplémentaires. Les deux parts ne sont pas calculées de la même façon mais c'est la retraite de base qui détermine l'âge de départ.

Depuis 2010, âge de départ à la retraite = 62 ans (Le passage de 60 à 62 ans a non seulement reporté les problèmes mais a aggravé la précarité: augmentation de 175 % des allocataires du RSA de plus de 60 ans)

Focus sur le maintien de droits au chômage à 62 ans, si retraite pas liquidable à taux plein

Lorsque qu'on est indemnisé-e par le régime général d'assurance chômage ou selon les annexes 8 et 10 régissant les intermittent-es du spectacle, il existe une disposition permettant au 62^e anniversaire de maintenir les droits à indemnisation, en attendant d'atteindre les conditions de départ en retraite sans décote.

Il faut cependant être en cours d'indemnisation par l'assurance chômage (et non en APS) depuis 3 ans. Le maintien de droit est passé de 60 à 62 ans suite à la réforme de 2010 repoussant l'âge de départ en retraite d'autant

SYSTÈME ACTUEL

Le système de retraites par répartition, à prestation définie, un système de solidarité intergénérationnel.

Attention 62 ans, est l'âge théorique de départ, possible mais avec une pension souvent très minorée:

- Décote sur la complémentaire si départ avant 63 ans, et « incitation » pour celles et ceux qui le peuvent à partir plus tard par une surcote.
- Il faut aussi faire la preuve du nombre d'annuités nécessaires, qui en moyenne repousse le départ à 63 ans 1/2.
- Il faut attendre 67 ans pour être certain·e de recevoir sa retraite à taux plein; les départs à 67 ans constituent moins de 3 % des départs actuels.

Les périodes sans contrat de travail: études, stages, chômage

(indemnisé ou non), maternité, maladie, etc. constituent des « trous » dans la carrière.

Une carrière « complète » = à temps plein et en continu, au moins durant les 25 meilleures années sur lesquelles sont calculées la pension.

Ces carrières « incomplètes », notamment avec de bas salaires, conduisent déjà aux faibles pensions, échappant au minimum contributif et amenant souvent à ce qu'on appelle l'ASPA (ex minimum vieillesse)

Deux régimes spéciaux existent dans le spectacle, à l'Opéra National de Paris et à la Comédie Française.

Si la population française vieillit, il faut accorder une plus grande part de la richesse

créée aux retraites, c'est ce qui a été fait de 1970

à aujourd'hui. Comme 94 % des actif.ves, nous refusons cette réforme, nous refusons de mourir au travail, nous refusons que les riches continuent de se gaver sur notre dos!

Encore une fois, le gouvernement Macron veut reculer l'âge de départ à la retraite en passant de 62 à 64 ans pour résoudre un déficit futur. Mais c'est surtout pour compenser les baisses d'impôts accordées aux entreprises et aux plus riches, ainsi que les économies sur le reste de la protection sociales (assurance chômage, assurance maladie, etc).

MENACE DU GOUVERNEMENT

Risque d'un système par capitalisation où chacun-e est supposé-e épargner pour soi-même.

Report à 64 ans et allongement de la durée de cotisation (43 années en 2027)

Dans nos secteurs la situation de l'emploi est pire que la moyenne: progressive disparition des plus de 50 ans, encore plus rapide pour les femmes. Cela est révélateur de la difficulté à finir sa carrière dans l'emploi à 60 ans, encore plus à 62. Quid à 64 ans?

Partir à 62 ou 63 ans ne sera tout simplement pas possible dans le cas général!

Les départs « anticipés » pour carrière longue et pour cause de pénibilité seraient retardés de deux ans. Mais cela aurait aussi pour conséquence de faire baisser les pensions.

En effet comme les deux tiers des 60-64 ans actuels ne sont pas dans l'emploi, il est probable que ces périodes vont peser lourdement à la baisse dans le calcul de la pension.

Pour les plus nombreux-ses, notamment dans nos professions les artistes et techniciens intermittents du spectacle, les périodes de précarité avant d'atteindre l'âge de départ vont augmenter. C'est la double peine!



Attention enfumage sur la retraite minimale à 1200 euros

Le gouvernement annonce une retraite minimale à 1200 euros mensuels. Attention aux petites lignes: pour une carrière complète! La majorité des travailleuses et travailleurs précaires, dont une forte proportion d'artistes et techniciens du spectacle, ne sera pas concernée, du fait même des périodes de précarité.

Régimes Spéciaux

Le gouvernement prétend qu'ils ne seraient pas menacés par la réforme, mais ils connaîtront un report de l'âge de départ d'au moins deux ans! Et leur existence sera toujours à la merci d'un prochain changement législatif.

LA CGT REVENDIQUE

PÉTITION DE L'INTERSYNDICALE, FLASHÉZ CE QR CODE !



Le NSTS, des droits et un salaire à vie, des études au décès

- > Départ à la retraite à 60 ans à taux plein;
- > Retour aux 10 meilleures années pour le calcul de la retraite et les 6 derniers mois pour le secteur public;
- > Départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité;
- > Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète;
- > Élever le minimum de pension au niveau du Smic CGT pour une carrière complète;
- > Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix;
- > Prendre en compte les années d'études et valider les périodes de recherche du premier emploi dès l'inscription à pôle emploi;
- > Une politique volontariste d'égalité salariale femmes- hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

Financement: les propositions de la CGT

Selon une étude un peu ancienne du conseil d'orientation des retraites COR: Il faudrait 100 à 120 milliards d'euros en 2050 (5 à 6 points de PIB actuel) pour financer un système de retraites par répartition garantissant:

- > Une ouverture du droit à retraite à 60 ans;
- > Une Indexation sur les salaires.

Pour cela, il faut modifier la répartition des richesses avec par exemple:

- > Une augmentation des salaires de 5 % qui dégagerait 9,5 milliards d'euros;
- > La réduction du chômage grâce notamment aux propositions CGT en matière de planification économique, écologique et sociale pour permettre la création d'au moins un million d'emplois (800 000 privés, 200 000 publics) qui entrainerait 10 milliards de cotisations retraites nouvelles et 10 milliards d'euros d'économie en matière de chômage;
- > L'augmentation du taux de cotisation de 2,5 points qui permettrait d'apporter 30 milliards d'euros.



ADHÉREZ
À LA CGT
SPECTACLE,
FLASHÉZ CE
QR CODE !



Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle,
de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt

14-16 rue des Lilas 75019 Paris - 01 48 03 87 60 -
www.fnsac-cgt.com - cgt spectacle@fnsac-cgt.com